Parti Socialiste
Section de Dreux
La Lettre
Février 2013 n°2

Les rythmes scolaires : que dit la loi?

La réforme des rythmes éducatifs proposée par le Ministre de l'Education Nationale, constitue une étape supplémentaire de l'action du gouvernement en faveur de la jeunesse et de l'école de la République. Elle répond à un engagement fort du président de la République lors de sa campagne présidentielle de revenir sur la réforme Darcos de 2008, unanimement dénoncée par la communauté éducative comme contraire aux intérêts de l'enfant. En effet, depuis cette réforme, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne.

Le projet de décret fixe de nouveaux principes :

↳ **24 heures d'enseignement hebdomadaire** sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin;

↳ **Une journée de classe de maximum 5h 30** et une demi-journée de maximum **3h30**;

↳ Une pause méridienne de **1h30** au minimum.

↳ Des activités pédagogiques complémentaires seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés et d'accompagner le travail personnel des autres élèves.

↳ **La prise en charge des élèves à l'école restera effective jusqu'à 16h30**. Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un ***projet éducatif territorial*** (PEDT).

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un **fonds exceptionnel** visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes et à en proposer de nouvelles : **50€** par enfant, complétés par **40€** par enfant pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU). Soit **90€** pour une ville comme Dreux, si elle met en place cette réforme dès 2013.

La situation à Dreux ?

G. Hamel a demandé le **report de la mise en place pour 2014**.

Il est contradictoire avec ses propos :

➢ **dans la presse**, en novembre dernier : « *...la possibilité d'un report à 2014 est une habileté pour reporter la question au lendemain des municipales, cela ne résoudra rien...* » En effet.

➢ **dans une lettre au personnel municipal** où il relate ses différentes actions en faveur de la ville: « *nous nous engageons dans un Projet Educatif Global, qui visera à mettre en cohérence l'ensemble des actions...il tiendra compte de la concertation avec l'Education Nationale, les partenaires associatifs et les familles ainsi que des directives relatives aux rythmes scolaires... pour la rentrée 2013* ».

Pourquoi alors G. Hamel ne fait-il pas ce qu'il dit?

Il dit qu'il n'a pas le temps. Cette réforme est connue depuis le mois d'octobre! On peut se poser des questions sur l'efficacité de son équipe!

Il dit que cette réforme va coûter très cher aux communes. C'est vrai, il y aura un coût, mais le gouvernement fait un effort financier, et c'est à une subvention de **340 000€** que G. Hamel renonce!

Cette réforme est juste et courageuse. **L'attitude de G. Hamel est purement politicienne**. Alors, que depuis son élection de 2008, il clame sa volonté de s'occuper de l'humain, alors qu'il dit toujours qu'il n'y a pas de droite ni de gauche pour les causes qui sont justes...il ne bougera pas pour cette réforme parce qu'elle vient d'un gouvernement de gauche.

La préoccupation de G. Hamel, avec sa famille UMP, est surtout de tout faire pour faire échouer ce gouvernement.

L'humain et l'intérêt de toute une cohorte d'enfants dans tout ça!!!

Quelques brèves

✓ **Portrait du Président**:

G.Hamel refuse d'afficher le portrait du nouveau Président de la République en salle de conseil municipal, alors que pendant 5 ans nous avions celui de N. Sarkozy, qu'il a, depuis, précieusement accroché au-dessus de son bureau!!! Du fanatisme, de l'idôlatrie…

✓ **Ambiance de fin de règne**

L'atmosphère est de plus en plus pesante dans la ville. En cette période préélectorale, le quadrillage politique imposé par G.Hamel produit partout ses effets:

- Reprise de la politique communautariste,
- Promesses « bidon » aux associations,
- Un banquet des anciens d'où sont bannis les élus d'opposition et, plus grave, les séniors non inscrits sur les listes électorales et qui sert de tribune électorale à G.Hamel et O.Marleix!

✓**Ce n'est plus une mairie, c'est Beyrouth :**

Il est risible d'observer qu'il y a autant de successeurs putatifs que d'adjoints, mais, déplaisant surtout, de constater que ces débats « polluent » le travail des services et qu'il devient difficile pour certains agents d'éviter de se positionner dans ces querelles intestines.

✓ **Cumul des mandats:**

Prudent, notre cumulard local ne s'exprime toujours pas sur ce sujet d'actualité. Notre élu qui dit, pourtant, être un adepte des économies à réaliser dans les finances publiques et n'a jamais souhaité dévoiler le montant des indemnités cumulées et divers avantages perçus pendant l'exercice de ses mandats, malgré notre demande insistante!